énergies solidaires



Direction générale

27 juin 2012



Le SIEEEN est un syndicat mixte ouvert départemental :

☞ **aux domaines de compétence multiples :**

- Autorité concédante de la distribution d'énergie électrique et gazière
- Propriétaire et gestionnaire des réseaux d'éclairage public (281 communes soit 51 000 foyers lumineux)
- Exploitant d'une régie de chaleur biomasse (12 réseaux de chaleur en filière bois énergie)
- Tiers investisseur public dans les énergies renouvelables
- En charge du transfert / traitement, tri, valorisation matière des déchets ménagers (92 000 hab).

☞ **réalisant des prestations pour le compte de ses adhérents via :**

- Une agence d'architecture publique ;
- Une agence du numérique : informatique, cartographie, SIG.



En matière d'énergie électrique, le SIEEEN est :

☞ En charge du contrat de concession de la distribution publique d'énergie électrique dont il assure le contrôle

☞ Maitre d'ouvrage des travaux d'électrification pour les communes rurales (291), soit environ 6 455 000 € de travaux / an

☞ Exploitant de 7 centrales photovoltaïques représentant une puissance installée de 125 kWc

☞ Développeur de centrales photovoltaïques sous forme de tiers investisseur public principalement en intégration au bâtiment.





Maitre d'ouvrage des réseaux électriques

- En matière de renforcement de la desserte électrique ;
- Pour la sécurisation de la qualité et continuité de la fourniture électrique ;
- Dans le cadre de politique d'insertion et de dissimulation des réseaux conduites par les collectivités à l'occasion d'aménagement ;
- Lors d'extensions de réseaux pour le raccordement de particuliers, réalisation de zones d'activités, de lotissements ou d'équipements communaux.



Desserte des sites isolés

Le SIEEEN s'est inscrit dès l'origine dans le choix d'une solution alternative à la desserte électrique classique

☞ Recensement des sites isolés début des années 2000

☞ Choix d'équipement par une production photovoltaïque après comparaison des solutions techniques (réseaux / centrales PV)

☞ Réalisation de :

- 6 habitations,
- 21 sites de production d'eau,
- 4 sites d'éclairage et/ou d'illuminations



Pour un montant de travaux de 285 000 €.

Economie totale réalisée sur les renforcements : 1 300 K€ soit 11 km de réseau HTA et 6,3 km de réseau BT



Raccordements photovoltaïques

À l'origine des premières installations de centrales photovoltaïques, le Syndicat a manifesté son intention d'accompagner les porteurs de projets :

- ☞ Définition d'un tarif de raccordement
- ☞ Élaboration d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture
- ☞ Instruction des premières demandes sur bâti agricole (3)
- ☞ Le concessionnaire a contesté la qualité de maitre d'ouvrage du Syndicat à intervenir en matière d'injection d'électrons, y compris en zone rurale en lui refusant le droit d'instruire les demandes de raccordement



Raccordements photovoltaïques

- Saisine par le Syndicat du Tribunal Administratif de Dijon, lequel nous a débouté par une décision du 23/06/2011 au motif *«.. Qu' il résulte de ces stipulations qu'à l'exception des droits que l'autorité concédante s'est expressément réservés, les parties à la concession ont entendu confier au concessionnaire la réalisation de l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'exploitation du service public de distribution d'énergie électrique ; qu'ainsi qu'il a été dit, aucune disposition contractuelle ne réserve à l'autorité concédante la maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement au réseau des producteurs autonomes ; que la convention doit, par conséquent, être interprétée en ce sens que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux incombe à ERDF.»*

- Le Syndicat a interjeté appel de cette décision devant la Cour Administrative d' appel de Lyon. Instruction en cours depuis août 2011



Raccordements photovoltaïques

Le Syndicat, dans le cadre de sa politique de développement de la production d'énergie par cellules photovoltaïques, a, pour l'une de ses affaires (installation de 20kVA), enregistrée successivement plusieurs propositions techniques financières :

- avant le moratoire gouvernemental 950 €TTC (bien qu'acceptée elle n'avait pu être validée dans les délais de l'époque),
- post moratoire et nouveau plan de tension à 30 600€TTC

☞ Remise en cause de l'économie du projet (temps de retour sur investissement supérieur à 15 ans)

☞ Le SIEEEN était engagé contractuellement auprès de la commune par la construction du vestiaire abritant la centrale photovoltaïque et qui avait débuté



Négociation avec le concessionnaire

Recherche de solutions techniques :

À consister à mettre à disposition d'ERDF les tranchées:

- ☞ Proposition ERDF: 15 260 € HT
- ☞ Estimation SIEEEN sur la base de son bordereau de prix en vigueur avec ses entreprises de travaux : 7 800 € HT
- ☞ Redimensionnement des reprises de branchement

Coût final : 24 666 € TTC





Les premiers constats:

- La solution technique et l'application du canevas qui en résulte manque de transparence;

- Les règles de forfaitisation du devis valant facture apparaissent anormalement élevées au regard de la réalité des coûts de travaux exposés;

- Dans le cadre du contrôle de la concession de la distribution d'énergie électrique (second semestre 2012), le Syndicat va effectuer un contrôle des modalités de raccordements des producteurs photovoltaïques.



Nous demandons :

- ☞ Une concertation et un rapprochement des entités techniques du Syndicat et de son concessionnaire pour une optimisation des solutions techniques et des coûts associés de travaux;

- ☞ La facturation des raccordements à leur coût réel;

- ☞ La maitrise d'ouvrage des raccordements des sites de production (selon tous types d'énergies) en zone rurale;

- ☞ Au final participer à terme avec les réseaux intelligents (smart grid) à pouvoir assurer l'équilibre des réseaux entre production et injection.

Je vous remercie de votre attention

